

Pont de lattes, sur le chemin de Montpellier à lattes



Archives de l'Hérault

**Schéma départemental
2023-2028**

EDITO

Le Département de l'Hérault porte l'ambition d'une politique culturelle responsable et solidaire, résolument tournée vers l'innovation et la prise en compte des enjeux contemporains. Si la culture favorise les cohésions humaines et territoriales, l'épanouissement des individus, l'émancipation des citoyens, elle est aussi un secteur économique porteur d'emplois et d'attractivité pour le territoire.

Pleinement conscient de ces enjeux, le Département s'engage pour une culture innovante et créative, à l'écoute du citoyen-usager, ouverte sur le numérique.

Le partage est au cœur du projet culturel porté par le Département : partage des savoirs, des connaissances, des patrimoines, des esthétiques. Le Département de l'Hérault entend promouvoir une culture accessible à tous. Les solidarités humaines et territoriales guident son action, et une attention particulière est portée aux plus jeunes et aux publics les plus fragiles qui sont souvent les plus éloignés de la culture.

Le Département de l'Hérault s'engage dans une politique culturelle responsable au regard des enjeux contemporains environnementaux et climatiques. La recherche de l'excellence peut trouver des traductions dans les savoir-faire locaux, l'éveil de la curiosité et le développement de l'esprit critique contribuent à l'émancipation de citoyens acteurs de leur présent et de leur futur.

Pour répondre à ces enjeux, la politique culturelle du Département de l'Hérault s'appuie sur plusieurs composantes : lecture publique, archives, patrimoine, culture, enseignement artistique.



Kléber MESQUIDA
Président
du Département de l'Hérault



Marie-Pierre PONS
Vice-présidente
déléguée à la culture



SIES:
ordo
abun
sume
Imno
ce

Schéma Archives

Les Archives départementales de l'Hérault, compétence obligatoire du Département, sont un service d'archives doté de fonds riches et divers (depuis 804), issus d'une histoire administrative dense et d'une entreprise de collecte précoce et efficace. Ces collections, qui font le bonheur des chercheurs amateurs ou éclairés, en salle de lecture, sur Internet ou par le biais des actions de valorisation, sont accessibles au public grâce à une politique de classement en place depuis longtemps qui a largement porté ses fruits. De même, le service porte en lui une longue tradition d'actions pédagogiques et culturelles sans cesse renouvelées.

LES MISSIONS

Les missions des archives se résument en cinq mots : contrôle, collecte, conservation, classement et communication (au sens large du terme, incluant donc la valorisation). Si le contrôle est de compétence État, les 4 autres missions relèvent des compétences obligatoires du Département.

Une bonne partie de ces missions est prévue ou encadrée par la loi ou la réglementation et est consignée dans le **Code du Patrimoine** (définition des archives, des archives publiques, collecte ou communication) :

- *Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. Code du patrimoine, Article L211-1.*
- *La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche. Code du patrimoine, Article L211-2.*

Chiffres clés :

- 40 kml et 70 To d'archives conservées, de 804 à nos jours
- 13 millions de pages numérisées
- 1 kml en moyenne entre tous les ans aux Archives pour 15 kml d'autorisation d'élimination de documents dans les services
- Entre 20 et 25 millions de pages vues en moyenne par an sur le site Internet pour 120 000 visiteurs uniques et 200 000 visites
- 2 100 lecteurs en salle de lecture et 24 186 en atelier de l'histoire

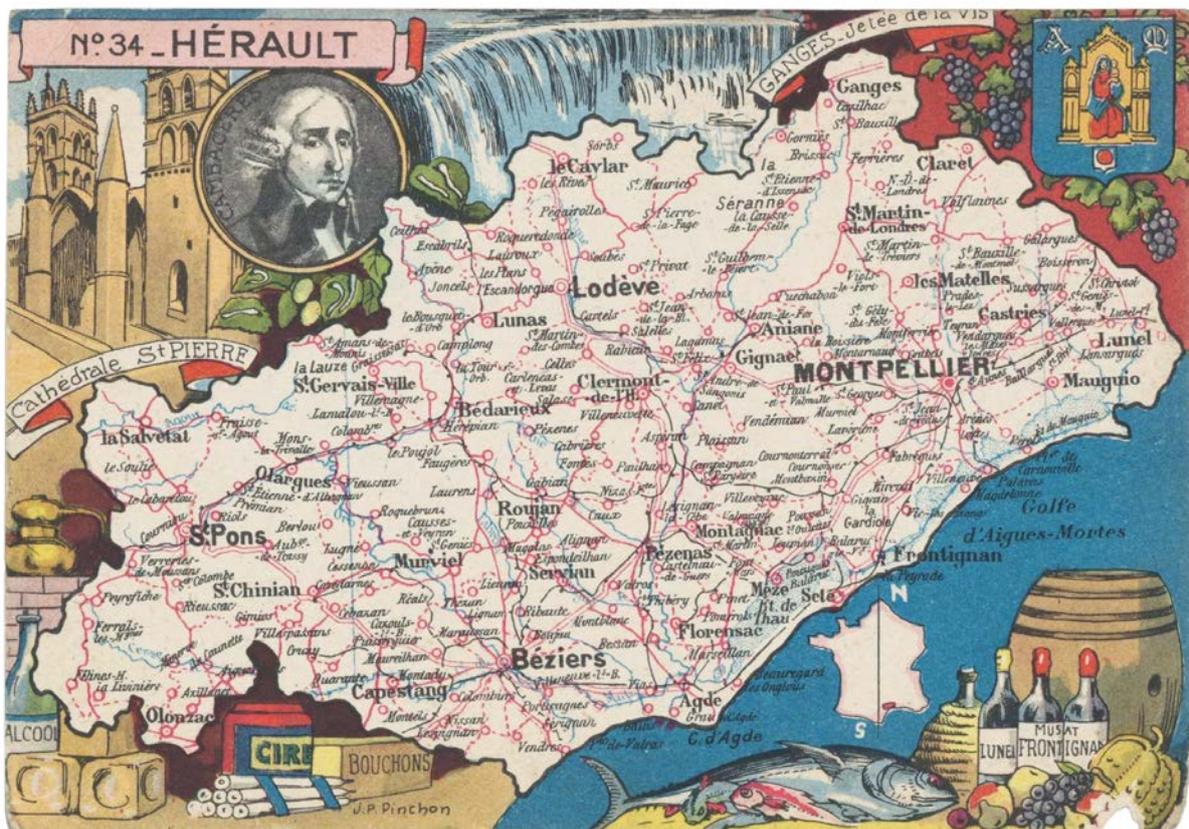
Ainsi, les Archives départementales ont des missions et un fonctionnement dictés par leurs obligations légales, les attentes des usagers tant institutionnels que privés.

Au-delà de ces missions purement réglementaires, les Archives départementales mènent des actions liées à la valorisation des archives, ce qui relève à la fois d'une tradition (les services éducatifs existent depuis les années 50), d'une politique volontariste de partager leurs collections et leur connaissance des fonds au plus grand nombre et enfin une volonté politique de la part du Département, soucieux d'une ouverture de la culture dans toutes ses acceptions aux populations du territoire départemental.

LE CONTEXTE DE L'HÉRAULT

L'organisation des Archives départementales de l'Hérault est le fruit de leur histoire et d'un contexte qui est propre à l'Hérault. L'installation dans Pierresvives a été un tournant avec une volonté politique forte de créer un équipement culturel de premier plan. Aujourd'hui, Pierresvives est devenu un domaine départemental, lieu abritant la médiathèque, les Archives et le pôle Culture et sports.

Ainsi, les Archives départementales partageant le bâtiment avec les autres services participent à sa vie et à sa gouvernance, cas quasi unique en France. Un certain nombre d'actions, essentiellement dans le domaine culturel, se fait en concertation avec les autres entités du domaine départemental et obéit à la programmation propre du bâtiment.



Archives départementales de l'Hérault 2FICP2196



Salle de tri, Archives départementales de l'Hérault © V. Louis DEPT34

MOYENS

Avec Pierresvives, les Archives départementales de l'Hérault sont dotées d'un bâtiment à la fois prestigieux, doté de 55 kml de capacité (pour 40 kml occupés) et bien équipé, qui a changé le regard du public et des interlocuteurs des Archives départementales sur leur métier et leurs missions.

La Direction générale Archives, Patrimoine et Mémoire comprend 61 agents : 56 archivistes - dont 5 agents de l'État - et 6 agents pour le service patrimoine. Elle est organisée, outre le service patrimoine, en deux directions ayant chacune à sa tête une conservatrice : direction des archives publiques, de la conservation et des systèmes d'information et direction de la médiation, mémoire, archives privées et images. Chaque direction gère à la fois la collecte et le traitement des fonds dont elle a la charge. Les directions sont elles-mêmes organisées en service (3 par direction).

ENJEUX

Les années à venir pour les Archives départementales sont cruciales avec notamment **la révolution du numérique**, déjà bien entamée, du numérique qui bouleverse les pratiques de la profession tant du point de vue de la collecte et de la conservation que de celui de la communication au public et de la valorisation. La crise sanitaire a été en ce sens un formidable accélérateur et révélateur, montrant aussi les capacités des Archives départementales de l'Hérault à s'adapter et à continuer à effectuer leurs missions de service public.

Les enjeux à venir pour les années futures seront donc de **trouver le juste équilibre entre les missions obligatoires, les attentes du public et des élus, les priorités scientifiques et les moyens** dans une période qui constitue un tournant pour les archives avec l'avènement promis du tout numérique et l'émergence indispensable des considérations environnementales sur l'ensemble de nos missions.



2 3
60
—
61

AXE I
ACCENTUER
LA POLITIQUE
DE GESTION
DES COLLECTIONS

1. ACCENTUER LA POLITIQUE DE GESTION DES COLLECTIONS

ÉTAT DES LIEUX SANITAIRE ET SCIENTIFIQUE

Il revient aux Archives départementales de mettre en place une **politique cohérente des collections**, passant par une meilleure connaissance des fonds afin de cibler et prioriser leurs actions : le **chantier des collections** - portant autant sur la conservation que sur le classement - qui doit permettre une meilleure connaissance de l'état des collections. Le chantier des collections doit être perçu comme une opportunité de penser la gestion des fonds de manière scientifique et cohérente, hors gestion de l'urgence ou pratiques traditionnelles.

1.1 DIAGNOSTIC SANITAIRE

Finaliser le diagnostic sanitaire des collections comme outil au service de la conservation préventive des fonds.



Le diagnostic sanitaire, premier outil de suivi pour la bonne conservation des fonds, précise, pour chacun, l'état de conservation selon une définition commune à l'ensemble des Archives départementales et l'état du conditionnement.

Des pistes d'action peuvent ensuite être mises en place. Un important travail de sensibilisation, formation et mise en place d'outils a été mené afin que l'ensemble des équipes des Archives départementales dispose d'un socle commun de connaissances.

Ce diagnostic sanitaire permet de définir les opérations à mener et les priorités de restauration et de conditionnement sur lesquelles les moyens doivent être portés.

Atelier de restauration, Archives départementales de l'Hérault © E. Veaute DEPT34

1.2 POLITIQUE DE CLASSEMENT ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Poursuivre la mise en ligne des instruments de recherche en adaptant les pratiques aux nouveaux usages.

Afin d'avoir une vision à jour d'ensemble de l'état de classement de tous les fonds, un diagnostic transversal est également mené pour pouvoir **prioriser les classements** selon différents critères scientifiques. L'état des classements permet également d'alimenter la réflexion sur la collecte des archives publiques et notamment le recentrage sur une collecte plus volontariste en fonction du contexte propre à l'Hérault.

L'**instrument de recherche** est au cœur du « dispositif » archivistique : il est à la fois l'aboutissement des actions de collecte et de classement et le point d'entrée du public et des actions de valorisation. Il est donc la face visible de l'« iceberg » archivistique.

Depuis de nombreuses années, les Archives départementales de l'Hérault ont fait un gros effort de description archivistique : beaucoup d'instruments de recherche ont été ainsi rédigés et mis à disposition du public (plus de 1200 inventaires en ligne actuellement).

Il faut poursuivre cette particularité qui fait partie désormais de l'ADN du service en adaptant les pratiques de description aux nouveaux usages de la recherche et de ses outils.

La priorité des Archives départementales est d'assurer **une mise en ligne** qualitative avec une meilleure accessibilité au public et aux services versants par le biais d'inventaires dans lesquels il est possible de chercher, et par des formulaires adaptés, accessibles notamment sur le portail France Archives.



Salle de lecture, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34



Atelier de numérisation, Archives départementales de l'Hérault © V. Lefebvre DEPT34

1.3 POLITIQUE DE NUMÉRISATION

Repenser la politique de numérisation en croisant les besoins des usagers et les nécessités de préservation des documents.

Le Département de l'Hérault a été un des premiers départements à se lancer massivement dans la numérisation de ses fonds patrimoniaux. Aujourd'hui, à partir de l'état des outils de suivi, une politique de numérisation pluriannuelle est définie.

Ce sont actuellement **13 millions de pages numérisées**, en premier lieu les typologies documentaires les plus demandées par les internautes. La politique de numérisation prend en compte les impératifs de conservation des supports, la priorisation dans le cadre du plan de sauvegarde et d'urgence mais également les objectifs de diffusion, rendue nécessaire par l'augmentation constatée des recherches administratives et historiques et des recherches en ligne.

1.4 FINALISER LE PLAN DE SAUVEGARDE ET D'URGENCE

Disposer d'un plan d'urgence et accompagner les partenaires dans la préservation matérielle de leurs archives.

Les archives sont un matériau fragile, sensible aux conditions climatiques et aux sinistres. La réflexion des Archives départementales de l'Hérault, pour elles-mêmes et pour les institutions qu'elles accompagnent, doit se nourrir des avancées scientifiques et techniques, des retours d'expérience et des nouvelles préoccupations environnementales.

Le plan de sauvegarde et d'urgence des collections départementales est un outil indispensable sur lequel s'appuyer en cas de sinistre, quel qu'il soit. Il permet de définir l'organisation à appliquer et de donner un cadre afin de permettre rapidité et efficacité pour la préservation optimale des collections.

Ce chantier est mené depuis plusieurs années et plusieurs actions ont d'ores et déjà été réalisées en lien avec le SDIS 34. Il convient de finaliser le plan, notamment par la **priorisation des collections** et l'établissement d'une cartographie des risques pour les services versants afin d'être à même de les aider en cas de sinistre.

Magasin 1, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34





AXE 2
CONTRÔLE ET
COLLECTE

2. CONTRÔLE ET COLLECTE

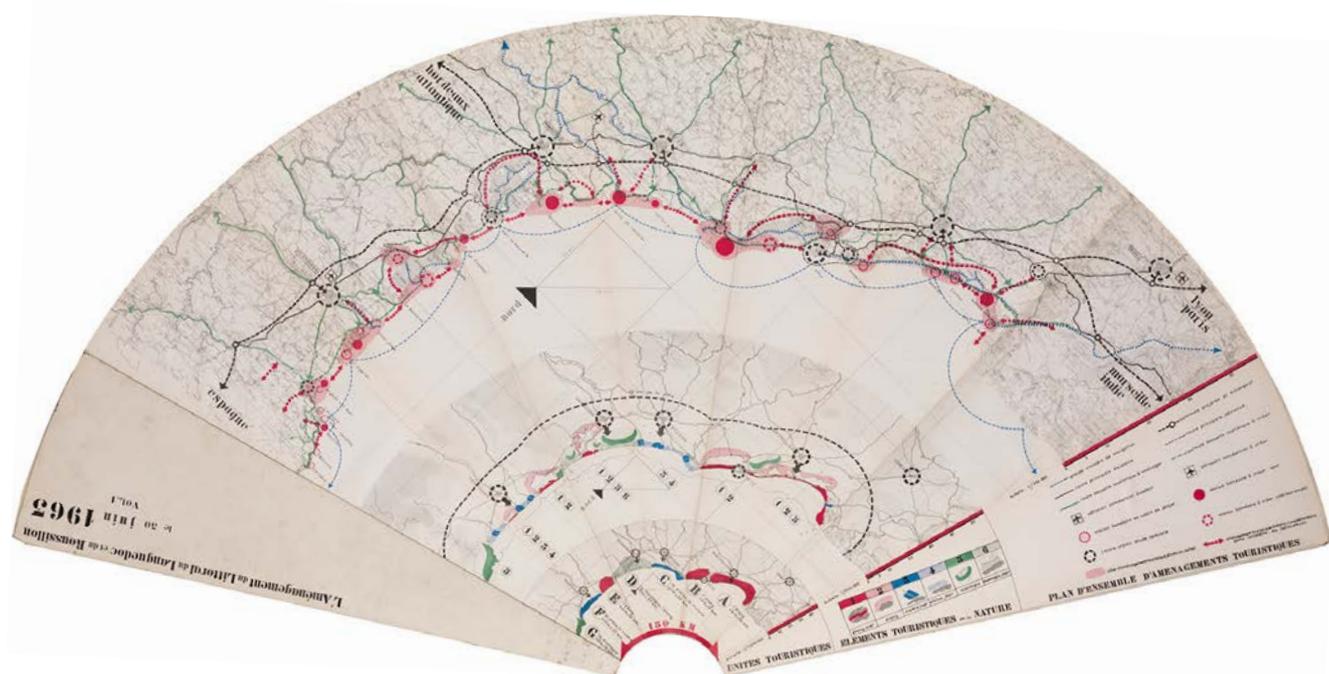
DES MISSIONS FONDAMENTALES

Le contrôle et la collecte des archives publiques et privées font partie des missions fondamentales des services d'Archives départementales. Pour rappel, la politique de collecte est étroitement liée à celle du contrôle scientifique et technique que les Archives départementales exercent au titre de l'État, outil à part entière de l'action vis-à-vis des services versants.

2.1 INSTAURER UNE POLITIQUE DE COLLECTE CHOISIE

En dehors des impératifs de collecte sur les archives publiques et privées, assumés par les missions quotidiennes, le service s'engage dans une politique de collecte définie en interne. Celle-ci s'effectue selon des axes prioritaires déterminés à l'avance, thématiques ou chronologiques, qui peuvent être étalés sur plusieurs années.

Certains peuvent relayer au niveau départemental un thème de collecte nationale (type Grande collecte sur le sport en 2024) ou s'inscrire dans une réflexion impulsée par le ministère de la Culture. D'autres reflètent l'importance de certaines thématiques dans l'histoire du département, comme par exemple la volonté de travailler sur une collecte plus poussée sur les archives de la santé ou sur celles liées au littoral.



2.2 CONFORTER LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ADMINISTRATIONS

Les administrations régulièrement suivies se verront proposer une charte d'archivage permettant d'afficher les engagements réciproques. Le réseau de correspondants archives doit être renforcé. Là où il n'existe pas (archives publiques), il sera créé. Là où il existe déjà (communes), il sera poursuivi et stimulé. Les Archives départementales animeront ce réseau de correspondants archives permettant échanges et retours d'expérience.

2.3 FINALISER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE, SÉCURISER NOS ACTIONS

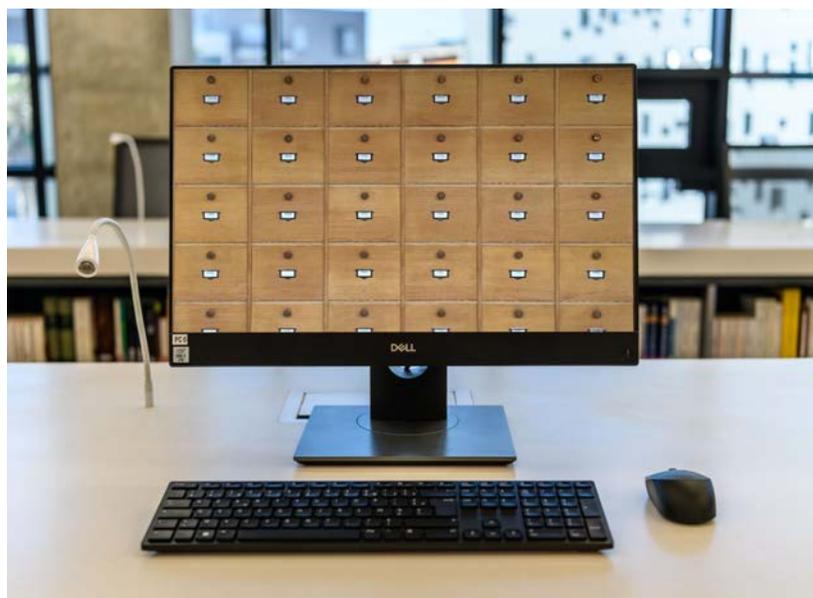
Mettre en place un système d'archivage électronique qui permette de sécuriser l'action publique et préserver la mémoire de demain.

A l'heure de l'administration zéro papier et plus largement d'une évolution accélérée des pratiques de tout un chacun tendant vers le tout numérique, alors même que les enjeux de sobriété numérique deviennent cruciaux, le Département s'est engagé dans une démarche visant à accompagner et maîtriser la création numérique. Les Archives départementales sont totalement partie prenante de ce mouvement.

La prise en compte de l'**archivage électronique** dans toutes nos politiques de contrôle, de collecte et de conservation est désormais un enjeu primordial et immédiat. Elles y travaillent déjà depuis plusieurs années, en tâchant de s'approprier l'ensemble des problématiques, notamment par une meilleure maîtrise des connaissances par les agents en charge de ces missions et par le renforcement des procédures adéquates.

Il convient désormais d'intégrer les nouvelles pratiques de l'administration zéro papier dans le quotidien de la collecte. L'accompagnement des services du Conseil départemental comme des communes et des services de l'Etat aux démarches d'archivage électronique nécessite un gros effort de pédagogie de la part des archivistes pour mettre en place des actions ayant pour but de vulgariser les bonnes pratiques ainsi que de faire connaître la solution logicielle retenue par le Département pour l'archivage définitif (Vitam).

Les Archives départementales accompagneront, notamment aux côtés de la Direction des Systèmes d'Information, les services du Département dans les projets de dématérialisation en incluant très en amont la problématique de l'archivage.



Salle de lecture, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34



AXE 3

PUBLICS

3. PUBLICS

Parmi les évolutions des dernières années à retenir, l'une des principales est celle de la modification des usages des archives et des changements de pratiques ou des attentes des usagers.

L'objectif est de développer encore et toujours l'accès aux collections, accroître et diversifier l'offre numérique, améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives, mieux exploiter les ressources documentaires, développer l'offre pédagogique, s'ouvrir davantage aux publics empêchés ou éloignés de la culture. Les actions des Archives départementales de l'Hérault tendent vers un objectif : **mettre les usagers au cœur de toutes nos préoccupations.**

3.1 ADAPTER LES SALLES DE LECTURE

Penser les salles de lecture en fonction des attentes des différents publics.

Le service aux publics en salle de lecture fait partie des missions incontournables et traditionnelles d'un service d'archives. La justification des droits, les recherches administratives, et dans un second temps, les recherches historiques ne peuvent souffrir d'une interruption de service ; c'est ce qu'a démontré la récente crise sanitaire.



Archives départementales de l'Hérault 5F18

Par ailleurs, la seconde salle ouverte aux publics et spécifique aux Archives départementales de l'Hérault, l'Atelier de l'Histoire, doit jouer son rôle d'accueil, de rencontres dans une société qui tend à se limiter à des contacts sociaux numériques et virtuels.

La gestion des salles de lecture doit être en constante évolution pour rester en adéquation avec les demandes d'un public exigeant, les moyens du service et l'évolution de la réglementation.



Salle de lecture des Archives départementales de l'Hérault © E. Veute DEPT34

- **Le fonctionnement de la salle de lecture des originaux**

Avec cet objectif, la gestion de la salle de lecture des originaux doit s'adapter à une veille constante sur les sujets de recherches actuels, tout en associant les lecteurs à un partage de leurs connaissances, en organisant par exemple des rencontres sur l'avancée de leurs recherches.

L'accès aux instruments de recherche doit constamment être réfléchi pour permettre une appropriation plus facile par tous les usagers.

- **La salle virtuelle**

Le site internet constitue la salle de lecture virtuelle des Archives départementales de l'Hérault. Il doit offrir a minima le même service que la salle de lecture des originaux.

Sur le portail, les formulaires et la recherche globale facilitent les recherches. Là encore, les pratiques et les modes opératoires visent à affiner la pertinence des résultats et l'ergonomie de la navigation.

Le caractère innovant des services proposés permet aux Archives départementales de l'Hérault d'être sollicitées pour conseil et expertise par d'autres institutions archivistiques telles que les Archives nationales.

En moyenne de 2019 à 2021, on dénombre annuellement 161 000 visiteurs à distance, 21 844 500 pages vues pour les recherches, chiffres auxquels il faut ajouter 220 600 consultations de l'actualité culturelle et éducative des Archives (tutoriels d'ateliers, expositions virtuelles par exemple).



Atelier de l'histoire, Archives départementales de l'Hérault © V. Louis DEPT34

- **L'atelier de l'histoire**

Une réflexion constante sur les usages de l'Atelier de l'histoire, à la fois salle d'accueil et de travail, permet de faire évoluer son aménagement comme son contenu, tout en gardant comme ligne directrice la thématique Histoire, et comme objectifs la convivialité, l'attractivité, la mixité sociale et générationnelle dans un espace que l'on peut concevoir comme plus autonome.

À ce titre, cette salle constitue à la fois un véritable **tiers-lieu**, espace de connaissance, de loisirs et de rencontre, et un **lieu de coworking** accueillant travailleurs isolés ou en groupes, avec mise à disposition de moyens numériques.

Outre les propositions des Archives, elle est amenée à recueillir les propositions des publics pour son fonctionnement et des animations renouvelées établies en co-construction.

- **Les recherches**

Les recherches tant scientifiques qu'administratives (cadastre, hypothèques, enregistrement, jugement de divorce, état civil...) constituent une part non négligeable des missions du service et des attentes des usagers (près de 2500 recherches annuelles effectuées par le service).

Ces demandes de recherches sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Elles nécessitent d'organiser le service pour répondre au mieux, de revoir les modalités d'information aux usagers pour améliorer le service rendu et articuler cette demande aux autres missions (mises en ligne d'images notamment), en accentuant les efforts de médiation administrative à destination d'un public rarement aguerri et parfois en réelle difficulté.

3.2 MÉDIATION

Utiliser la médiation sous toutes ses formes pour permettre à tous l'appropriation de l'Histoire.

La médiation est un élément indispensable des actions de valorisation que mènent les Archives départementales afin de partager auprès de tous les publics **le goût de l'archive** et la connaissance de l'histoire départementale. Elle a été renforcée à la création de Pierresvives. Plusieurs axes peuvent être développés :

- **La consolidation par le travail scientifique**

La consolidation par le travail scientifique permet de nourrir un questionnement permanent vis-à-vis du passé, défricher des terrains nouveaux, offrir au public les matériaux pour alimenter une réflexion objective. Cela peut se traduire par des rendez-vous réguliers avec les historiens, une sensibilisation des étudiants aux techniques de recherches, une valorisation des travaux universitaires, des publications portées par le service pour s'inscrire pleinement dans la sphère scientifique.

- **L'éducation par la médiation** à destination des scolaires et des publics adultes.

Dans ce cadre, il convient de revenir au document et le rendre compréhensible, l'expliquer, le contextualiser. Ainsi, on permet au public non seulement de le comprendre et de se l'approprier, mais d'avoir grâce à cet apprentissage, les clefs d'une analyse critique de l'information, les clefs de la citoyenneté.

- **L'éducation artistique et culturelle**

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Ce parcours est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Il est rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.



Accueil de scolaires, Archives départementales de l'Hérault © B. Rambal

Les Archives départementales de l'Hérault sont dotées depuis les années 50 d'un service éducatif reconnu par l'Education nationale, accueillant plusieurs milliers de collégiens, écoliers ou lycéens et proposant des ressources pédagogiques à destination des enseignants. Le service éducatif des Archives est aussi un des acteurs des actions éducatives de territoire (AET). Les actions de médiation réalisées hors temps scolaire (ateliers gravure, héraldique, calligraphie, jeux...) entrent pleinement dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

- **La réinvention par l'art**

Les Archives ne sont pas que tournées vers le passé. La création est aussi médiation qui réinvente le passé, le rend vivant au cœur de la société contemporaine.

Ainsi, la poursuite du programme art et mémoire et des actions d'éducation artistique dans les séances de service éducatif sont des priorités pour les Archives départementales de l'Hérault, en lien avec les actions de la Direction de la Culture.

- **Le portail internet**

Le **portail internet** constitue un outil indispensable dans lequel on continue à mettre à disposition un espace dédié (ressources éducatives). L'ergonomie et le contenu des pages dédiées à l'action culturelle sont à interroger constamment pour rester en adéquation avec la demande des publics.



- **La mémoire et l'histoire comme vecteurs de développement local**

À travers le dispositif territorial des archives, les Archives peuvent proposer aux collectivités leur accompagnement en ingénierie culturelle et patrimoniale autour de l'histoire et du patrimoine écrit.

Il convient désormais d'intensifier les interventions sur le territoire en axant sur les ressources locales, en s'appuyant aux réseaux existants (bibliothèques, circuits oenotouristiques...) et en formant d'autres acteurs à la connaissance des ressources.

De tradition, les Archives départementales ont toujours été le service en charge de la préservation et la valorisation de la **mémoire combattante** au sein du Département.

Culture
Hérault

Concours national
de la Résistance
et de la Déportation
2017-2018

« S'engager pour libérer la France »
Ouvert aux collégiens (3^e) et lycéens

Departement
Hérault

Pour participer :
pierresvives.herault.fr

Outre le soutien aux associations d'anciens combattants par des aides ou le renouvellement des drapeaux par exemple, la découverte des lieux de mémoire du département est un autre axe à couvrir pour assurer la transition des faits mémoriels des anciens aux jeunes comme aux nouveaux Héraultais. Le soutien au Concours national de la Résistance et de la Déportation en est un bon exemple.

3.3 LA VISIBILITÉ DES ARCHIVES

Accentuer la visibilité de l'action des Archives départementales.

Les actions de valorisation ne peuvent se concevoir sans interactions avec les publics concernés. En articulation avec les actions mises en place par la Direction de la Communication, plusieurs axes sont définis ou à développer :

- **Communiquer via les réseaux sociaux**

Les archives sont déjà présentes sur Facebook, Instagram, bientôt TikTok. Les Archives départementales de l'Hérault devront s'adapter à l'évolution de ces réseaux pour accompagner leurs publics dans l'usage qu'ils en ont.

- **Poursuivre et développer la présence sur Internet (hors portail) et s'ouvrir un peu plus à l'open data**

Le Département est d'ores et déjà lié par convention avec Wikimedia France. Renforcer nos travaux vers l'open data, avec l'ouverture de données librement accessibles, utilisables, modifiables et rediffusables permettrait d'obtenir un label Culture libre. Les Archives départementales contribuent par ailleurs déjà au portail Open Data du Département.

- **Diffuser les informations via des réseaux spécifiques** : réseau des professeurs d'histoire-géographie, associations d'anciens combattants, sociétés savantes...

- **Participer à de grands événements nationaux et internationaux** qui mobilisent du public par leur communication (Journées européennes du patrimoine (JEP), Grandes collectes, Nuit des musées...)





P remierement sur Maison
 Et porst assize ala compdair de l'eglize
 Confronte de gite Robit & les Eves de Zargues roux de
 Coral la carriube qui non pass de narbonne aus grand
 Carri & de Marin aus carriube contulu la maison soixante
 Quat canna & le porst contulu dix canna allure de
 Compoix vngt lura dix Quat sora

1100.

3011

de l'eglise

Item vng estable assize ala comdair de l'eglise

1104.

AXE 4
ACTION
TERRITORIALE

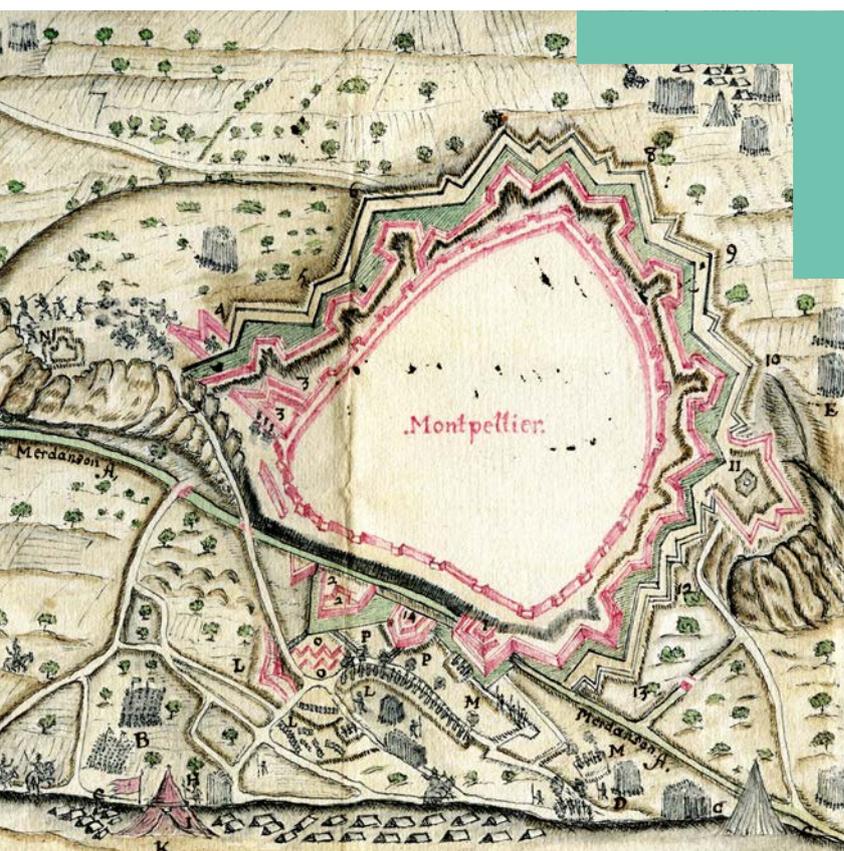
4. ACTION TERRITORIALE

Si l'image des Archives départementales est étroitement associée à celle de Pierresvives où est installé le service et où sont conservés les 40 kilomètres linéaires de documents, il n'en reste pas moins que les missions des Archives départementales sont départementales et leurs actions à destination de tous et de tout le territoire.

4.1 LE DISPOSITIF DES ARCHIVES TERRITORIALES

Poursuivre l'accompagnement des acteurs territoriaux à travers le dispositif des archives territoriales.

Les Archives départementales mènent des actions sur le territoire et apportent aide et expertise aux collectivités engagées dans la préservation de leur patrimoine archivistique.



Archives départementales de l'Hérault 17H23

Le dispositif départemental de conservation et de valorisation des archives territoriales (cf annexe 1) propose d'accompagner les collectivités dans la gestion de leurs archives, notamment par un accompagnement et une aide financière pour les projets de restauration d'archives, d'aménagement ou construction de locaux d'archives, d'équipement en rayonnages de ces locaux.

La préservation des archives des collectivités est aussi au cœur du dispositif grâce à une politique active de dépôt réglementaire ou non.

Les Archives départementales portent également un plan de numérisation (pluriannuel) sur certains types de documents tels que les compoix et les délibérations communales pour lesquelles l'emprunt, la numérisation et la mise en ligne sont proposés aux communes et entièrement pris en charge par le Département.

Cette action permet de sauvegarder des documents emblématiques des communes héraultaises et d'en mettre l'histoire à disposition de tous.



Archives départementales de l'Hérault 8FI473

Le conseil apporté aux communes et intercommunalités sur toute la chaîne archivistique, notamment la gestion, la conservation et la communication des archives, est corrélé aux actions menées dans le cadre du contrôle scientifique et technique. Il est mené lors de visites mais également par la mise à disposition d'outils tels que des fiches méthodologiques, un tableau simplifié de tri et de classement...

Une attention particulière est portée à la gestion de sinistres touchant les collections que pourraient connaître les collectivités, pour lesquelles l'expertise des Archives départementales est indispensable. Une cartographie des collectivités peut ainsi être établie et une aide méthodologique est systématiquement proposée après les épisodes cévenols.

Les échanges des Archives départementales avec la mission Archives 34 du Centre de gestion, autre acteur omniprésent sur le territoire auprès des collectivités, soutenu par le Département, sont fréquents et une collaboration étroite, mise en place au cours des dernières années, se poursuit avec efficacité aujourd'hui.

Ces actions sont d'autant plus efficaces que le Département a mis en place un accompagnement financier des communes désireuses de développer les conditions de conservation indispensables pour leurs archives ou restaurer les documents endommagés par le passage des ans.



Archives départementales de l'Hérault 40F16/3

4.2 LES ARCHIVES HORS LES MURS

Accentuer l'action des Archives sur tout le territoire.

La présence des Archives sur le territoire se manifeste aussi sur le volet médiation par :

- **Des propositions d'ingénierie**
 - Aide à la préparation de scénographie ou muséographie. Les Archives départementales peuvent apporter leur aide à la conception d'expositions, à la rédaction de cahiers des charges, à l'aménagement des lieux.
 - Aide à la collecte d'archives orales. Les Archives mettent à disposition une aide pour encourager les associations et les citoyens à l'usage de bonnes pratiques et pour lutter contre le risque d'éparpillement de la mémoire : prêt de matériel, guide des bonnes pratiques pour la collecte, incitation et aide aux collectes dans les projets d'actions éducatives territoriales, aide à la numérisation et à la valorisation, incitation à déposer les enquêtes dans les locaux de conservation des archives.



Studio d'enregistrement, Archives départementales de l'Hérault © V. Louis DEPT34

- **Des applications mobiles** à télécharger, pour découvrir le territoire en famille, tout en apprenant : tourisme de mémoire, tourisme culturel (Sur les traces de Jeanne Galzy, Hérault aventure).
- **Des expositions itinérantes** : installées périodiquement à Pierresvives dans l'Atelier de l'histoire, les expositions itinérantes, présentées dans un catalogue en ligne, peuvent être empruntées par les communes du département, les établissements scolaires, les institutions administratives et culturelles, gratuitement, pour une période de quinze jours ou plus.
- **Des ateliers, conférences et rencontres hors les murs**, déclinaisons de la programmation de Pierresvives
- **Des participations à des manifestations et salons grand public du territoire** (salon de la généalogie de Mauguio, festival de la tomate de Clapiers, Livres en scène...) pour faire découvrir les propositions renouvelées du service, et l'Histoire près de chez soi.



Archives départementales de l'Hérault 20206

CHEMINS DE FER DE PARIS LYON MÉDITERRANÉE

CETTE

BAINS DE MER



IMP. P. JERASSON & C^{ie}, 43, Rue de Lancry, PARIS

REINE DES PLAGES
DE LA MÉDITERRANÉE

KURSAAL • SALLE DE THÉÂTRE ET DE CONCERT
OPÉRA, OPÉRA COMIQUE, OPÉRETTE

BILLETS À PRIX RÉDUITS

AXE 5
DÉVELOPPER LES
PARTENARIATS

5. DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

INSÉRER LES ARCHIVES DANS LE RÉSEAU DES GRANDES INSTITUTIONS PATRIMONIALES ET DANS LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET SCIENTIFIQUES.

À l'heure de l'omniprésence des réseaux sociaux, il faut se rendre à l'évidence qu'une action publique quelle qu'elle soit ne peut se construire isolément. C'est particulièrement vrai pour les Archives départementales.

Les missions ne s'envisagent dorénavant que par le biais de réseaux et de partenariats que l'on crée, auxquels on participe, on adhère...: réseau national ou régional des Archives départementales, réseau des archivistes communaux, réseau des correspondants archives, des services éducatifs, Facebook...

5.1 RÉSEAUX MÉTIERS



Conforter les réseaux métiers.

Les Archives départementales de l'Hérault s'insèrent dans plusieurs réseaux « métier » : Archives départementales ; archives communales du département, réseau piloté et animé par les Archives départementales de l'Hérault depuis maintenant 8 ans ; Cercle du patrimoine (service éducatif), Occitanie Livre et Lecture, Association des Archivistes Français (AAF), réseau d'institutions patrimoniales (archives, bibliothèques, musées)...

Ces réseaux permettent un échange professionnel de qualité, une réflexion sur les pratiques indispensables.

Auditorium, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34



Exposition *Hérault 2000 ans d'histoire*, Archives départementales de l'Hérault

5.2 PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

Développer les partenariats scientifiques.

Si les réseaux métiers sont bien amorcés et fructueux, les partenariats scientifiques restent encore timides et à développer : les relations (enseignement, colloques, ...) avec les universités montpelliéraines mais aussi régionales (Toulouse, Perpignan, Nîmes...), les institutions d'enseignement supérieur (INP, École nationale des Chartes, ...) ou les sociétés savantes.

Il convient que les Archives départementales de l'Hérault s'inscrivent beaucoup plus dans le paysage scientifique du département, pour poursuivre la dimension scientifique de leurs missions.

Le partenariat initié avec Wikimedia France en 2016 entre aussi dans ce cas de figure. Il offre au Département de l'Hérault une plus grande visibilité pour ses collections, notamment d'images, la possibilité de partager les connaissances scientifiques sur certains fonds ou documents et à l'inverse l'opportunité d'apporter le savoir-faire et la rigueur scientifique des Archives départementales auprès du grand public ou des scolaires.

5.3 LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Préserver les liens tissés avec le Ministère de la Culture.

Les Archives départementales ont une vocation naturelle à participer aux actions mises en place par le ministère de la Culture et tout particulièrement le Service interministériel des Archives de France (SIAF). En effet, par leur rattachement administratif singulier (double tutelle État (ministère de la Culture) / Conseil départemental) et ses problématiques patrimoniales et culturelles, les Archives départementales s'intègrent dans ce réseau piloté soit directement par le SIAF, soit par la DRAC.

Déjà, depuis quelques années, les Archives départementales de l'Hérault participent aux actions initiées par le ministère : portail France Archives, Europeana, Grande Collecte, le Grand Mémorial, les journées nationales type JEP, Nuit des musées, Journée internationale des archives... Cette dynamique est à poursuivre et développer

5.4 PRÊTS ET COLLABORATION SCIENTIFIQUE AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS CULTURELLES RÉGIONALES OU NATIONALES

Favoriser les partenariats avec les autres institutions patrimoniales.

Le Département de l'Hérault peut s'enorgueillir d'un patrimoine écrit et audiovisuel riche, et de compétences aux Archives départementales de l'Hérault reconnues.

Il faut donc poursuivre et encourager les partenariats avec les autres institutions culturelles de la région (musées, archives, instituts...), en favorisant notamment les échanges scientifiques (formations, conférences, interventions...) et les prêts de documents lors d'exposition qui permettent de faire découvrir la richesse des fonds et donnent une plus grande visibilité aux collections et aux actions du Département.

Dans le cadre de la politique de collecte du patrimoine immatériel, des partenariats seraient à construire auprès des acteurs scientifiques et associatifs.



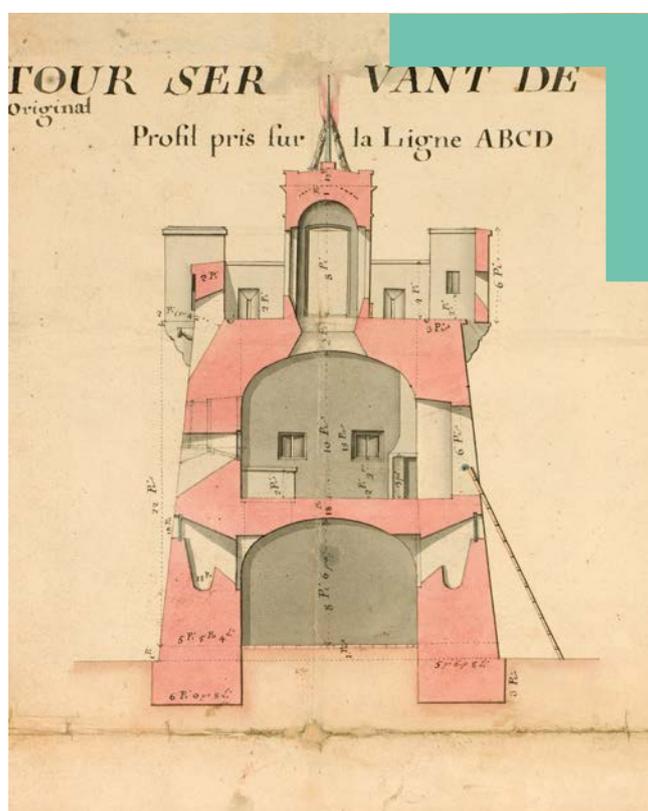


Magasin 5, Archives départementales de l'Hérault © C. Eveillard-Kervarrec DEPT34

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA CONSERVATION ET À LA VALORISATION DES ARCHIVES TERRITORIALES

Le dispositif départemental de conservation et de valorisation des archives territoriales, est une volonté du Département de l'Hérault de mener une politique plus proche du territoire et de venir en soutien aux collectivités locales autour du patrimoine mémoriel archivistique.

Ce schéma vise à soutenir des actions de conservation et de valorisation émanant de structures publiques ou privées, détentrices d'archives patrimoniales, qui ont la volonté de valoriser la mémoire du Département de l'Hérault à partir des archives qui ne sont pas conservées aux Archives départementales de l'Hérault.



Archives départementales de l'Hérault C831

1. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA GESTION DE LEURS ARCHIVES

Les collectivités n'ont pas toujours les connaissances ou les moyens techniques et financiers pour développer une politique autour des archives.

1.1 INCITER LES COLLECTIVITÉS À AMÉLIORER LA GESTION DE LEURS ARCHIVES

- Proposer aux communes d'adhérer à la Charte de conservation et de valorisation des archives territoriales. En signant cette charte, la collectivité s'engage à adopter une politique autour des archives. Cet axe du schéma vise à :
 - Rendre systématique l'adhésion à la charte pour toute demande d'aide financière (conservation préventive, ou aménagement de locaux de conservation et de communication)
Réévaluer le niveau d'adhésion à la suite d'amélioration des conditions de conservation ou de valorisation.
 - Sensibiliser les secrétaires de mairie et les élus à la gestion des archives en proposant des formations, éventuellement en lien avec le CNFPT et l'Association des maires de France.
- Proposer des outils pratiques pour améliorer la gestion quotidienne (Tableau de tri, brochure de présentation).

1.2 SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DÉDIÉS À LA CONSERVATION DES ARCHIVES

- Veiller au respect des préconisations du Service interministériel des Archives de France.
- Apporter une aide financière aux collectivités ayant obtenu le visa des Archives départementales.

Le Département pourra retenir les projets présentés par les collectivités (communes et intercommunalités) pour la création d'un magasin d'archives dans un bâtiment neuf ou ancien, ou pour la rénovation d'espaces qui sont déjà dédiés aux archives.

1.3 CONTRIBUER À LA RESTAURATION DES DOCUMENTS CONSERVÉS EN COMMUNE

- Soutenir les communes par une aide financière dans le cadre de projets de restauration de documents. L'accord de cette aide sera soumis à l'avis préalable des Archives départementales sur étude du dossier et des conditions de conservation des archives dans la commune.
- Conseiller les communes dans le cadre de leur demande de subvention.

1.4 CONTRIBUER AU CLASSEMENT ET À LA COMMUNICATION DES ARCHIVES DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités peuvent faire appel à la Mission archives du Centre de Gestion de l'Hérault afin de procéder au classement de leurs archives.

Depuis 2000, l'action de la Mission se décline sous la forme suivante :

- Intervention par des professionnels
- Mise en ordre des archives dans le respect de la réglementation régissant les archives
- Elimination et préparation des visas à venir
- Rédaction d'un inventaire détaillé, outil indispensable pour une bonne connaissance du fonds
- Formation du personnel
- Action de valorisation

Cette prestation est soutenue financièrement par le Département qui fournit également le matériel de conditionnement. Dans le cadre du schéma, les Archives départementales s'appuient sur la Mission Archives pour enrichir les campagnes d'aide à la numérisation d'archives communales.

2. METTRE À DISPOSITION ET VALORISER LES ARCHIVES DES COMMUNES

Les communes conservent des archives qui complètent des fonds communaux déjà déposés aux Archives départementales mais elles n'ont pas toujours les moyens de les communiquer ou de les valoriser.

2.1 PRÉSERVER ET COMMUNIQUER LES ARCHIVES DES COMMUNES DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE DÉPOT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Les communes de moins de 2000 habitants sont invitées à déposer leurs archives de plus 100 ans, conformément au Code du patrimoine, à l'exception des documents cadastraux, à conserver en commune.
- Après classement, les registres et archives permettant de compléter les typologies documentaires accessibles en ligne sur le site des Archives départementales de l'Hérault, seront numérisés et mis en ligne.

2.2 ENRICHIR LES INVENTAIRES ET FAIRE CONNAÎTRE LES FONDS COMMUNAUX

- Faciliter l'accès aux ressources en lien avec les archives des communes en proposant un accès communal depuis le site des Archives départementales du portail Pierresvives et en permettant de faire des passerelles avec des sites de référence (ex : BNF, base POP du Ministère de la culture).
- Enrichir les outils scientifiques (inventaires des archives, fiches d'aide à la recherche, tutoriels, bibliographie...) pour faciliter la connaissance et l'accès aux fonds.
- Faire connaître les fonds d'archives communales conservés aux Archives départementales en les rendant présents sur Wikipedia.
- Participer à l'élaboration des listes des maires des communes héraultaises et à leur mise à disposition sur les pages Wikipedia des communes.

2.3 NUMÉRISER ET METTRE EN LIGNE LES ARCHIVES DU TERRITOIRE GRÂCE À UNE POLITIQUE D'EMPRUNT AUPRÈS DES COMMUNES

L'emprunt d'archives aux communes en vue de leur numérisation vise à préserver leur patrimoine documentaire et à permettre la consultation par le plus grand nombre.

Ce travail complète les programmes de numérisation des collections conservées par les Archives départementales. Il doit permettre à terme de consulter un ensemble de documents cohérent et le plus complet possible depuis le site internet des Archives.

Après la numérisation du cadastre et de l'état civil, les Archives départementales par l'intermédiaire du schéma, ont lancé depuis 2011 auprès des communes une campagne de numérisation de deux collections essentielles pour l'histoire territoriale, les registres de délibérations consulaires et communales et les compoix.

Les axes de travail portent sur :

- La numérisation des compoix et atlas de compoix des communes de plus de 2000 habitants, après emprunt aux communes. Les compoix constituent une source essentielle pour l'histoire locale et font l'objet de recherches universitaires à l'échelle nationale.
- La numérisation des registres de délibérations consulaires et communales de plus de 50 ans.

A échéances régulières, les typologies documentaires intégrées aux programmes de numérisation sont réévaluées afin d'inclure d'autres typologies susceptibles d'enrichir les collections (à titre d'exemples : état civil, matrices cadastrales, plan cadastral, recensement de population, cartes et plans, affiches...).

3. METTRE EN PLACE UNE OFFRE CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE

Un programme varié d'offres culturelles adaptées aux lieux, aux circonstances, aux publics, témoins et acteurs, permet aux Archives départementales d'accompagner le territoire pour faire vivre les ressources patrimoniales.

3.1 LES EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Installées périodiquement à Pierresvives dans l'Atelier de l'histoire, les expositions itinérantes peuvent être empruntées par les communes du département, les établissements scolaires, les institutions administratives et culturelles, gratuitement, pour une période de quinze jours.

Les Archives proposent 24 expositions empruntables, dont 11 expositions itinérantes réalisées par le service des actions culturelles et éducatives des Archives et 13 qui ont été acquises pour compléter l'offre sur le territoire.



Archives départementales de l'Hérault 20310

3.2 UN ENSEMBLE D' ACTIONS CULTURELLES DIVERSES PROPOSÉES SUR L' ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les Archives départementales proposent sur le territoire une palette d'animations destinées à toucher les différents publics, quels que soient les âges pour :

- Sortir les Archives hors les murs, les rapprocher des publics.
- Faire découvrir les archives par le biais d'ateliers d'expressions artistiques pour faciliter l'accès à la connaissance.
- Développer un réseau de partenaires.
- Susciter un intérêt pour la connaissance et la valorisation des archives locales.

L'action culturelle des Archives départementales sur le territoire se décline sous différentes formes :

- Ateliers de découverte des Archives : calligraphie, sigillographie, procédés photographiques, enluminure, généalogie, goût et senteur, masques.
- Rencontres-conférences : présentation d'archives dans le cadre des Histoire à la carte, conférences dispensées par des historiens, lecture d'archives.
- Rencontres-salons : présence des archivistes lors de festivals patrimoniaux ou généalogiques.

L'action culturelle s'orientera vers de nouvelles priorités :

- Une communication renforcée des différentes animations proposées par les Archives.
- Des créneaux fixes proposés par les médiateurs des Archives, sous forme de récurrences, pour que les communes ou associations intéressées par la mise en place d'un atelier découverte ou l'accueil d'une rencontre puissent réserver à l'avance un évènement Archives sur leur territoire.
- Une participation financière des communes ou associations qui souhaiteraient bénéficier d'un atelier animé par les médiateurs des Archives ou par des prestataires spécialisés externes.

Les missions d'ingénierie culturelle des Archives départementales se traduisent par des conseils et aides ponctuels auprès d'associations ou de particuliers à l'organisation de manifestations en lien avec l'histoire, à des expositions locales, à des programmes d'actions culturelles initiées par des communes, des médiathèques, des écoles.

- Accompagner les porteurs de projets de valorisation en apportant l'expertise et l'expérience des Archives départementales.
- Aider au montage d'expositions dans les communes.
- Apporter une expertise et une aide logistique à la collecte de témoignages oraux.

Schéma départemental des Archives de l'Hérault

2023-2028

Les archives sont depuis les lois de décentralisation une compétence obligatoire du Département, mise en œuvre par les Archives départementales (Direction Archives, patrimoine et mémoire). Riches de 40 kilomètres linéaires de documents allant de 804 à nos jours, ces dernières assurent la collecte, la conservation, le classement et la mise à disposition de ces fonds, alliant missions administratives et scientifiques, histoire et innovation. La politique départementale en matière d'archives est présentée dans un schéma décliné en cinq axes autour des missions principales des Archives.



Suivez-nous sur :

Facebook / Instagram...